



Pensionskasse Musik und Bildung
Caisse de Pension Musique et Formation
Cassa Pensioni Musica e Educazione

Info Prévoyance 2012

N° 1



Informations et rapport annuel 2011

- Prévoyance professionnelle
- compétence éprouvée
- conditions attrayantes
- stratégie de placement avisée
- administration efficace

www.musikundbildung.ch

La prévoyance professionnelle nous concerne tous

Dans le domaine de la prévoyance professionnelle, certains changements sont annoncés ou à prévoir pour les années à venir. Parmi les thèmes d'actualité, on parle beaucoup de taux minimal, d'augmentation des cotisations, d'évolution incertaine des marchés financiers, de réduction du taux de conversion, de versement en capital, et de bien d'autres sujets encore.

Depuis le rejet du projet de baisse du taux de conversion lors du référendum populaire du 7 mars 2010, la pérennité du 2^e pilier n'a cessé d'être au centre du débat. Le Conseil fédéral a entre temps demandé un rapport sur l'avenir du 2^e pilier à l'intention de l'Assemblée fédérale.

Ce dernier contient de nombreuses propositions de solution, parmi lesquelles

- augmenter les taux pour les bonifications de vieillesse LPP;
- abaisser la déduction de coordination LPP;
- anticiper le début du processus d'épargne LPP;
- baser les prestations de risque sur le salaire assuré;
- supprimer les rentes d'enfant de pensionnés;
- fixer un taux de conversion minimal;
- appliquer des taux de conversion différents selon la mortalité;
- relever l'âge ordinaire de la retraite.

Performance

Les placements en capitaux de l'ensemble des caisses de pension ont réalisé l'an passé une performance située entre -2,5 et +2,5%. L'évolution a été particulièrement négative sur les marchés d'actions. Ainsi, les institutions de prévoyance n'ont pu atteindre ni le rendement théorique, ni le rendement minimal.

La performance de nos placements autogérés, qui totalisaient au 31 décembre 2012 22% de l'ensemble des avoirs de prévoyance, s'est elle aussi située dans cette fourchette, avec -1,41%. Outre la difficulté à réaliser des rendements dans le contexte actuel de faibles taux d'intérêt, l'accroissement des masses monétaires fait planer un risque d'inflation dans tous les pays.

Les caisses de pension doivent donc s'en tenir largement à une stratégie obligataire.

Taux de conversion

Ces dernières années, la baisse des revenus de la fortune a obligé les caisses de pension à abaisser continuellement le taux d'intérêt technique.

Cela entraîne inévitablement une baisse du taux de conversion dans les caisses de pension enveloppantes (Une caisse de pension est dite enveloppante lorsqu'elle offre à ses assurés non seulement les prestations minimales selon la LPP, mais également d'importantes prestations surobligatoires.). Selon une enquête réalisée par Swisscanto, ce taux de conversion est de 6,6% en moyenne, pour une fourchette de 5,57% à 6,9%. La Caisse de pension Musique et Formation continue à convertir l'avoir de vieillesse, jusqu'au montant maximal LPP, au taux de conversion LPP actuelle-

ment en vigueur (6,9% pour les hommes et 6,85% pour les femmes).

En 2012, nous espérons une évolution positive, qui nous permettra d'envisager l'avenir du 2e pilier, si important pour toutes les générations, avec davantage d'optimisme.

Bilan et compte d'exploitation 2011 (forme abrégée)

| BILAN AU | 31. DEC. 2011 EN CHF | 31. DEC. 2010 EN CHF |
|--|-------------------------|-------------------------|
| ACTIFS | | |
| A PLACEMENT | 112'765'279 | 107'524'572 |
| B COMPTE DE RÉGULARISATION ACTIF | 37'051 | 293'512 |
| C ACTIFS PROVENANT DE CONTRATS D'ASSURANCE | 319'281'294 | 297'683'148 |
| TOTAL DES ACTIFS | 432'083'623 | 405'501'232 |
| PASSIFS | | |
| D DETTES | 1'582'267 | 1'763'300 |
| E COMPTE DE RÉGULARISATION PASSIF | 477'339 | 619'436 |
| F RÉSERVE DE CONTRIBUTIONS DE L'EMPLOYEUR | 0 | 0 |
| G PROVISIONS NON TECHNIQUES | 273'000 | 273'000 |
| H CAPITAUX DE PRÉVOYANCE ET PROVISIONS TECHNIQUES | 415'071'628 | 386'208'626 |
| PASSIFS LIÉS | 417'404'234 | 388'864'361 |
| I RÉSERVE DE FLUCTUATION DE VALEURS | 14'679'389 | 14'530'000 |
| J CAPITAL DE LA FONDATION / FONDS LIBRES / DÉCOUVERT | 2'106'871 | 1'297'702 |
| > SITUATION EN DÉBUT DE PÉRIODE | 2'106'871 | 1'297'702 |
| > AUGMENTATION/DIMINUTION PROVENANT DE LIQUIDATION PARTIELLE | 0 | 0 |
| > EXCÉDANT DES PRODUITS/EXCÉDANT DES CHARGES | -2'106'871 | 809'168 |
| > SITUATION EN FIN DE PÉRIODE | 0 | 2'106'871 |
| TOTAL DES PASSIFS | 432'083'623 | 405'501'232 |

Compte d'exploitation du 01.01. au 31.12.

| | 2011 EN CHF | 2010 EN CHF |
|---|-------------------|------------------|
| K COTISATIONS ORDINAIRES ET AUTRES | 34'046'122 | 32'402'946 |
| L PRESTATIONS D'ENTRÉE | 4'967'235 | 7'436'184 |
| K-L APPORTS PROVENANT DE COTISATIONS ET PRESTATIONS D'ENTRÉE | 39'013'358 | 39'839'130 |
| M PRESTATIONS RÉGLEMENTAIRES | -8'448'780 | -6'008'126 |
| N PRESTATIONS EXTRA-RÉGLEMENTAIRES | 0 | 0 |
| O PRESTATIONS DE SORTIE | -6'076'462 | -10'278'691 |
| M-O DÉPENSES RELATIVES AUX PRESTATIONS ET VERSEMENTS ANTICIPÉS | -14'525'242 | -16'286'817 |
| P/Q DISSOLUTION/CONSTITUTION DE PROVISIONS TECHNIQUES ET RÉSERVES | -7'264'856 | -2'759'228 |
| R PRODUITS DE PRESTATIONS D'ASSURANCE | 25'870'584 | 20'741'720 |
| S CHARGES D'ASSURANCE | -42'745'078 | -41'196'892 |
| K-S RÉSULTAT NET DE L'ACTIVITÉ D'ASSURANCE | 348'766 | 337'912 |
| T RÉSULTAT DES PLACEMENTS | -1'365'885 | 1'433'754 |
| T FRAIS D'ADMINISTRATION DES PLACEMENTS | -187'869 | 0 |
| T RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS | 1'553'754 | 1'275'562 |
| U DISSOLUTION/CONSTITUTION PROVISIONS NON TECHNIQUES | 0 | 0 |
| V AUTRES PRODUITS | 0 | 0 |
| W AUTRES FRAIS | 0 | 0 |
| X FRAIS D'ADMINISTRATION GÉNÉRAUX | -629'481 | -579'405 |
| X FRAIS DE MARKETING | -123'012 | -134'900 |
| K-X EXCÉDANT PRODUITS/CHARGES AVANT RÉG. FLUCTUATION DE VALEURS | -1'957'481 | 899'168 |
| Y DISSOLUTION/CONSTITUTION DE LA RÉSERVE DE FLUCTUATION DE VALEURS | -149'389 | -90'000 |
| Z EXCÉDANT DES PRODUITS/EXCÉDANT DES CHARGES | -2'106'871 | 809'168 |
| DEGRÉ DE COUVERTURE | 103.54% | 104.31% |

RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE

Notre organe de contrôle a vérifié les comptes annuels et la comptabilité 2011 de la Caisse de Pension Musique et Formation. Il confirme, à l'intention du Conseil de fondation, que toutes les écritures ont été passées conformément à la loi et aux dispositions réglementaires.

Rapport sur l'exercice 2011 1ère partie

Généralités

La Caisse de pension Musique et Formation a poursuivi sa croissance en 2011. L'effectif a progressé de 248 personnes pour atteindre 8769 assurés. L'assurance de tous les salariés à temps partiel reste une priorité de la Caisse de pension Musique et Formation.

Placements partiellement autogérés

Outre l'avoir garanti placé chez AXA Winterthur, qui s'élevait à 319,3 millions de francs au 31 décembre 2011, la part de placements autogérés de 88,49 millions se répartissait comme suit au 31 décembre 2011:

| CATÉGORIE DE PLACEMENT | MONTANT (EN CHF MIO.) | EN % |
|--------------------------------------|--------------------------|------------|
| LIQUIDITÉS | 0.49 | 0 |
| OBLIGATIONS EN CHF | 6.86 | 8 |
| OBLIGATIONS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES | 8.69 | 10 |
| IMMOBILIER SUISSE | 22.76 | 26 |
| ACTIONS SUISSES | 13.61 | 15 |
| ACTIONS ÉTRANGÈRES | 16.30 | 18 |
| OBLIGATIONS INDEXÉES SUR L'INFLATION | 2.37 | 3 |
| OBLIGATIONS DES MARCHÉS ÉMERGENTS | 2.61 | 3 |
| OBLIGATIONS À HAUT RENDEMENT | 2.53 | 3 |
| MATIÈRES PREMIÈRES | 2.58 | 3 |
| PLACEMENTS ALTERNATIFS | 9.69 | 11 |
| TOTAL | 88.49 | 100 |

Durant l'exercice considéré, les directives de placement selon l'OPP 2 concernant les limites applicables par rapport à la fortune totale ont toujours été respectées.

Rapport sur l'exercice 2011 2ème partie

Comptes annuels

Les comptes annuels 2011 font apparaître un excédent de charges de -2106,9 millions de francs (contre un excédent de produits de 0,8 million de francs l'année précédente). Les fonds libres ont été entièrement mobilisés pour l'excédent de charges. La réserve de fluctuations de valeur présentait au 31 décembre 2011 un déficit de 0,24 million, les autres réserves étaient entièrement constituées. Le taux de couverture était de 103,5% au 31 décembre 2011.

De même, au cours de l'exercice considéré, les contributions de risque ont pu être maintenues à un niveau avantageux, et les avoirs de vieillesse ont été rémunérés à un taux supérieur de 0,25% au taux d'intérêt minimal LPP.

Les frais administratifs seront désormais présentés par personne et par bénéficiaire de rente, car la gestion des rentes de vieillesse et d'invalidité génère également des coûts. Pour la période de transition, les frais sont présentés comme auparavant par assuré.

Evolution de la Caisse de pension Musique et Formation

| ETAT FIN... | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 |
|---|-------|-------|-------|-------|
| NOMBRE D'ASSURÉS | 8135 | 8346 | 8521 | 8769 |
| NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DE RENTES | 476 | 516 | 562 | 609 |
| RECETTES DE COTISATIONS MIO CHF | 27.7 | 29.6 | 30.7 | 31.7 |
| COÛTS PAR PERSONNE ASSURÉE CHF | 173 | 189 | 184 | 187 |
| COÛTS PAR PERSONNE ASSURÉE ET BÉNÉFICIAIRE DE RENTE CHF | 165 | 178 | 172 | 174 |
| CAPITAL DE PRÉVOYANCE MIO CHF | 325.5 | 356.5 | 386.2 | 415 |
| RÉSERVES DE FLUCTUATIONS DE VALEUR MIO CHF | 6.2 | 14.4 | 14.5 | 14.7 |
| FONDS PROPRES MIO CHF | 1.0 | 1.3 | 2.1 | 0 |
| TAUX DE COUVERTURE | 102.2 | 104.4 | 104.3 | 103.5 |

Différentes informations

Contributions

Les contributions demeurent inchangées pour l'année 2013.

Retraite

Retraite ordinaire

(aucune mesure à prendre)

- En cas de retraite ordinaire (hommes à 65 ans, femmes à 64 ans), la caisse de pension n'exige rien des assurés. Nous envoyons une lettre contenant les informations nécessaires aux personnes et aux employeurs concernés.

Retraite à la carte

(les demandes doivent nous parvenir par écrit au plus tard trois mois à l'avance)

- Les personnes assurées qui cessent définitivement leur activité professionnelle peuvent demander leur retraite anticipée au plus tôt à l'âge de 58 ans révolus.
- Les assurés qui continuent à exercer une activité professionnelle peuvent différer le versement des prestations de vieillesse de 5 ans au maximum.

Rente et versement en capital

(demande écrite impérative pour un versement en capital)

- La personne assurée qui jouit de sa capacité de gain peut demander le versement du quart, de la moitié ou de la totalité de ses avoirs de vieillesse en lieu et place d'une rente. Elle doit faire une demande écrite au moins six mois avant le départ en retraite pour obtenir en une fois la moitié ou la totalité des avoirs de vieillesse.

Conversion des rentes de vieillesse

Face aux avantages qu'elle présente, nous maintenons la conversion des avoirs de vieillesse en rentes de vieillesse. C'est ainsi que, sur l'ensemble des avoirs de vieillesse d'une personne assurée auprès de notre caisse de pension, nous retenons le montant maximal autorisé par la LPP (voir tableau annexé au Règlement, première partie) et le convertissons au taux adéquat fixé par la LPP.

Rachat dans la Caisse de pension

Avant d'effectuer un rachat dans la Caisse de pension Musique et Formation, il convient de calculer la somme de rachat maximum possible. Ce calcul peut être demandé par toute personne assurée à l'aide du formulaire «Demande de rachat», au plus tard le 30 novembre de l'année civile au cours de laquelle le rachat est prévu. Le formulaire et la notice correspondante sont disponibles auprès du secrétariat de la Caisse de pension Musique et Formation ou sur le site web www.musikundbildung.ch.

Rente de partenaire

Depuis 2007, la CP Musique et Formation octroie une rente au partenaire survivant d'un partenariat non enregistré si les partenaires ont fait ménage commun durant les cinq années précédant le décès ou ont des enfants en commun. Nous vous rappelons que les partenariats qui remplissent ces conditions doivent impérativement être annoncés à la CP Musique et Formation. Vous pouvez demander le formulaire ad hoc au secrétariat de la CP Musique et Formation. Il vous est aussi possible de consulter le formulaire depuis notre site, sous www.musikundbildung.ch.

Organe d'application / Interlocuteurs

Pensionskasse Musik und Bildung

Marktgasse 5, 4051 Basel

T +41 61 906 99 00

www.musikundbildung.ch

Christine Stücker, gérante

christine.stuecker@musikundbildung.ch

Sabrina Demontis

sabrina.demontis@musikundbildung.ch

Conseil de fondation dès le 01.01.2012

Représentants des employeurs

Hans Brupbacher, Président

Bettina Michaelis

Andreas Weidmann

Représentants des salariés

Hans Peter Schenk, Vice-président

Stefan Erl

Roland Huber

Office de surveillance / Conseil

Office de surveillance

BVG- und Stiftungsaufsicht beider Basel BSABB

Organe de contrôle

Ramseier Treuhand AG, Pratteln

Conseil en investissement

Algofin AG, St. Gallen

Asset Management

Credit Suisse, Basel

Fondatrice

Association Suisse des Ecoles de Musique

Ruth Hochuli

T +41 61 260 20 70

ruth.hochuli@musikschule.ch

